

# SELF TAPE WORKSHOP WITH MAYA KVETNY

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, les participants seront capables de:

Maîtriser les fondamentaux du self tape dans le cadre des castings professionnels.

Savoir réaliser un self tape de qualité avec des moyens techniques simples ou limités.

Adapter son jeu et sa préparation selon les différents types de self tapes demandés par les directeurs de casting.

Développer son autonomie dans la préparation, le tournage et l'envoi d'un self tape.

Améliorer l'interprétation d'une scène courte afin de la rendre vivante, crédible et mémorable.

Recevoir et intégrer des retours professionnels afin d'améliorer sa performance face caméra.

Comprendre les attentes actuelles de l'industrie audiovisuelle en matière de self tape.

## PUBLIC CONCERNÉ

-Étudiants anglophones

- Comédien(nes) professionnel(les)

## PRÉ-REQUIS

- comédiens confirmés

- Avoir un niveau anglais intermédiaire ou plus

## DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

-Effectif: 15 personnes maximum

-Dates: du 09/07/2026 au 10/07/2026

-Durée: 13h

## LIEU DE LA FORMATION

7 rue Alexandre Parodi, 75010 Paris

## TARIF

350€ TTC

## INDICATEUR DE RÉSULTATS

Nos stagiaires recommandent la formation: AUCUNE SESSION FINALISÉE.

## CONTENU DE LA FORMATION

Voir programme en annexe.

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation présentielle en groupe restreint (15 participants maximum).  
Encadrement par une professionnelle du casting et du self tape, Maya Kvetny.  
Alternance d'apports théoriques, démonstrations et mises en pratique.  
Utilisation de supports vidéo et projection des self tapes des participants.  
Exercices individuels et travaux en petits groupes.  
Études de cas et analyse d'exemples de self tapes professionnels.  
Retours personnalisés et accompagnement pédagogique individualisé.  
Remise de scènes et supports de travail avant et pendant la formation.

## PROFIL DU (DES) FORMATEUR(S)

Voir CV des prestataires en annexe.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation continue tout au long de l'atelier à travers les exercices pratiques et les self tapes réalisés.  
Observation de la progression technique et artistique de chaque participant.  
Feedback individualisé donné par l'intervenante après chaque exercice et projection des self tapes.  
Évaluation de la capacité du participant à appliquer les techniques abordées pendant la formation.  
Validation des acquis par la réalisation de self tapes finalisés en conditions proches d'un casting professionnel.

## MOYENS TECHNIQUES

-Studio de 70 m<sup>2</sup> comprenant une salle de cours, une kitchenette et des toilettes.  
-Tv, caméra, micro, internet

## ACCESSIBILITÉ

Notre organisme est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.  
-Un référent handicap, M. André DESSENT (info@gfcaparis.com), est disponible pour échanger avec vous sur vos besoins spécifiques.  
-L'adaptation des moyens de la prestation sera étudiée lors d'un entretien téléphonique avant votre entrée en formation.  
-Si nécessaire, nous travaillons en lien avec nos partenaires (RHF Île-de-France, Cap emploi, associations spécialisées) pour trouver les aménagements les plus pertinents.

## MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

L'inscription se fait via le [formulaire en ligne](#). Après réception de la demande, un entretien téléphonique est organisé afin d'échanger sur le projet du candidat, vérifier l'adéquation avec la formation ainsi que les prérequis, et identifier d'éventuels besoins spécifiques, notamment en situation de handicap, afin d'envisager les adaptations nécessaires. À l'issue de cet échange, un devis et une convention de formation sont transmis. L'inscription est définitivement validée après signature des documents contractuels et accord de financement le cas échéant. Une convocation

précisant les modalités pratiques est ensuite envoyée au stagiaire avant le début de la formation.

**DÉLAIS D'ACCÈS**

Entre 1 semaine et 1 mois en fonction du financement demandé

**CONTACT**

+33.9.88.48.89.97 ou [info@gfcaparis.com](mailto:info@gfcaparis.com)

## **PLAN DE FORMATION DÉTAILLÉ SELF TAPE WORKSHOP WITH MAYA KVETNY**

### À propos de l'atelier

Cet atelier intensif de deux jours est conçu pour aider les comédiens à maîtriser l'art de l'auto-enregistrement vidéo — l'une des compétences les plus essentielles dans le monde actuel du casting. Animé par Maya Kvetny, l'atelier combine des retours d'experts, des séances de tournage pratiques et l'acquisition de techniques concrètes tout au long des deux journées.

Les participants commenceront par soumettre une vidéo d'auto-audition avant le début de l'atelier, qui servira de base à la session de commentaires de la première journée. À partir de là, les deux jours se dérouleront entre enseignement, tournage en petits groupes et plusieurs séries de commentaires en temps réel, donnant à chaque acteur la chance d'appliquer et d'affiner ce qu'il apprend en salle.

### Au programme

Au cours de ces deux journées, les participants parcourront l'ensemble du processus de réalisation d'une vidéo d'audition — depuis la compréhension des attentes réelles des directeurs de casting jusqu'aux aspects pratiques du tournage à domicile ou en déplacement. Parmi les thèmes abordés : comment réaliser une vidéo de haute qualité sans équipement ni espace idéal, comment gérer des scènes sans lecteur ou avec un lecteur difficile, et comment donner à un court texte une interprétation riche, précise et susceptible de retenir l'attention.

Maya présentera également aux participants les attentes actuelles du secteur et les différents types d'auto-bandes auxquels les acteurs sont confrontés, ainsi que la manière d'adapter leur approche à chacun d'entre eux. Au cours de ces deux jours, chaque acteur tournera plusieurs bandes et recevra des commentaires directs et professionnels sur son propre travail.

### À quoi s'attendre

À l'issue de l'atelier, les comédiens disposeront d'un cadre clair et concret pour réaliser des bandes démo convaincantes, quel que soit l'environnement. Le format est intensif et axé sur la pratique : les participants repartiront après avoir tourné plusieurs bandes démo, reçu les commentaires d'experts et acquis la confiance que l'on tire de la mise en pratique.

L'atelier est limité à 15 participants maximum afin de garantir à chaque comédien un accompagnement individuel de qualité.

## CV DES INTERVENANTS

Cliquez sur chaque prestataire pour voir son CV:

[-Maya Kvetny](#)

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## **Modalités de règlement**

Le paiement Participant sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

## **Non réalisation de la prestation de formation**

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

## **Obligations et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations de formation, GFCA Paris est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. GFCA Paris ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un prestataire ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à GFCA Paris, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de GFCA Paris.

## **Devis et attestation**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par GFCA Paris au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention Bon pour accord doivent être retourné à GFCA Paris par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre GFCA Paris, l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, GFCA Paris remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, GFCA Paris lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

## **Dédommagement, réparation ou dédit**

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 1 mois et 1 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 1 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

## **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par GFCA Paris pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de GFCA Paris. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'prestataire ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### **Confidentialité et communication**

GFCAParis, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par GFCAParis au Client. GFCAParis s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par GFCAParis comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise GFCAParis à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que:

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de GFCAParis.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à: GFCAParis, 18 rue Labat, 75018 Paris ou par voie électronique à : [info@gfcaparis.com](mailto:info@gfcaparis.com). En particulier, GFCAParis conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, GFCAParis s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

### **Litiges**

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.